

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1325

30 mai 2008

SOMMAIRE

5 à Sec - Luxembourg S.A.	63559	hop communication sàrl	63571
AP3m Luxembourg S.à r.l.	63560	Inanna Investments S.à r.l.	63599
AP Legnano S.à r.l.	63559	International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	63571
Apollo 3C S.à r.l.	63562	Kingspan Luxembourg S.à r.l.	63555
Apollo Retail (US) S.à r.l.	63561	Liam Finance S.à r.l.	63557
Apollo Rom (EU) S.à r.l.	63562	Lux-City S.A.	63555
Arba Holding S.A.	63562	Martek Power	63573
Asset Restructuring	63600	Merceal S.A.	63560
Atlas Copco Finance S.à r.l.	63556	Merifint Soparfi S.A.	63570
Caldera Investment S.A.	63564	Mitor S.A.	63557
Caldera Investment S.A.	63565	Modica Investments S.A.	63600
Capitol S.A.	63567	MOOR PARK MB 13 Bremerhaven S.à r.l.	63564
Carwa S.à r.l.	63572	MOOR PARK MB 5 Hamburg-Schnelsen S.à r.l.	63565
Cerise S.A.	63563	Murex Interco S.A.	63563
Comptoir General Immobilier (CGI) S.à r.l.	63559	M.Y. Healthcare Luxembourg S.A.	63567
Cosmolux International S.A.	63554	New Finder S.A.	63573
Cowans Financing S.à r.l.	63558	Niche Invest S.A.	63557
Crédit Suisse Courtage S.A.	63600	Nyle Finance S.à r.l.	63555
Dax Management Luxembourg S.A.	63599	Poncellina S.A.	63554
DCC Financial Services Ireland Limited Lu- xembourg Branch	63564	Premex S.A.	63556
Even Investments S.à r.l.	63572	Private Life Partners S.A.	63571
Far Investments S.à r.l.	63570	Reagra	63568
Fincoach Holding S.A.	63567	Reed & Simon International S.A.	63569
Finestra S.A.	63569	Revigor	63569
Fondex Holding S.A.	63600	Roflex S.A.	63568
Fondex Holding S.A.	63563	Roflex S.A.	63556
Forestière Internationale Luxembourg S.A.	63566	Services et Communication S.A.	63556
Fremond Participation S.A.	63561	SES	63572
GLG Multi-Strategy Fund Sicav	63572	SES	63571
GSC European Mezzanine Luxembourg II S.à r.l.	63561	TYproduction S.à r.l.	63558
GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l.	63560	Vestal Financière S.A.	63558
Guineu Inversio S.A.	63554	VISLAVIE Centre de beauté, de soins et de bien-être S. à r. l.	63565
Hekuba S.A.	63566	Winnicare S.A.	63568

Cosmolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.255.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am Gesellschaftssitz am 19. März 2008 um 10.00 Uhr

Die Versammlung widerruft einstimmig am heutigen Tage das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Eva GIESEN.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Heiner Bernd HEILS, geboren am 19.04.1963 in Nordhorn (D), wohnhaft in D - 45481 Mülheim an der Ruhr, Waldbleeke, 44. Sein Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008060797/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2008, réf. DSO-CQ00015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080067677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 38.932.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008.

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises HRT Révision S.A. pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008061066/1467/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 47.339.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008 décide de:

- ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes HRT Révision Sàrl,

- nommer HRT Révision S.A. réviseur des comptes pour les comptes se clôturant au 31 décembre 2008. Le mandat sera de un (1) an et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

PONCELLINA S.A., Société Anonyme

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008061067/1470/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Lux-City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 103.331.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1259 du 8 décembre 2004, modifié par acte sous seing privé le 6 novembre 2006, avis publié au Mémorial C, N^o 349 du 10 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/08.

Pour LUX-CITY S.A.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008061116/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00213. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.549.

Par résolutions signées en date du 17 avril 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ronan Dowling, demeurant au 10, Luttrellstown Chase, Catleknock, Dublin 15, Irlande, de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Ian Mc Auliffe, avec adresse à Castlejordan, Tullamore, Co. Meath, Irlande, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061077/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Nyle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.805.

Extrait des résolutions des associés prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, les Associés de Nyle Finance S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur John Hopkins en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;
- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008061149/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Premex S.A., Société Anonyme,
(anc. Services et Communication S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.406.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STANKO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

PREMEX S.A. (anc. SERVICES ET COMMUNICATION S.A.)
P. MESTDAGH / P. STANKO

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008061332/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Roflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2008

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2008 de coopter aux fonctions d'Administrateur Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Bos, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Roflex S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061354/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.931.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 30 avril 2008

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Lina Jorheden, née le 29 mai 1982 à Stockholm, Suède demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et Sandra Uddback, née le 31 mars 1982 à Ljungby, Suède, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérantes classe A avec effet au 30 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061356/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Mitor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.364.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue au siège social à Luxembourg le 21 avril 2008*

Décision est prise de coopter Monsieur FRANZINA Federico, administrateur de sociétés, né le 01.04.1961 à Padoue (Italie), domicilié au 11, rue de Wiltz, L-1555 Wiltz, comme nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
MITOR S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2008061370/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Niche Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.381.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg le 29 avril 2008*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
NICHE INVEST S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008061371/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Liam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.814.

—
Extrait des résolutions des associés prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, les Associés de Liam Finance S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;
- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008061156/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.479.

Extrait des résolutions des associés prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, les Associés de Cowans Financing S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;
- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008061157/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Vestal Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 6 avril 2007

Résolution

L'assemblée décide:

De reconduire le mandat d'administrateur de Madame Carla Machado, demeurant à 8, Auf der Rausch, L-6225 Altrier, jusqu'à à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

De reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur René Moris, demeurant à 28, Am Bounert, L-6975 Rameldange, jusqu'à à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

René Moris

Administrateur

Référence de publication: 2008061072/1801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

TYproduction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.009.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008061119/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

5 à Sec - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 10.842.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008061120/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Comptoir General Immobilier (CGI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 130.275.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2008

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril,

L'associé unique de la société à responsabilité limitée COMPTOIR GENERAL IMMOBILIER (CGI) Sàrl a décidé de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Claude SCURI, promoteur immobilier, né à Luxembourg, le 29 mai 1970, demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue van der Meulen, de son poste de gérant de la société est acceptée.

- Monsieur Yves BAUER, employé privé, né à Liège (Belgique), le 4 novembre 1971, demeurant à L-1117 Luxembourg, 65, rue Albert Premier, est nommé gérant de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Bereldange, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061081/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

AP Legnano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.688.

Extrait des résolutions des associés prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, les Associés de AP Legnano S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;

- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008061159/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

AP3m Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.856.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, l'Associé unique de AP3m Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;
- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008061160/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.784.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008061146/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02066. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Merceal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

- Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

- Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061366/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Fremond Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

- Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

- Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuve Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061367/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

GSC European Mezzanine Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.786.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008061144/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02071. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Apollo Retail (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.564.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, l'Associé unique de Apollo Retail (US) S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;

- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008061169/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, l'Associé unique de Apollo Rom (EU) S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;
- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008061171/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.628,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

Extrait des résolutions des associés prises le 7 avril 2008

En date du 7 avril 2008, les Associés de Apollo 3C S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008;
- de nommer Madame Priscille Fourneaux, résidant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur John Hopkins, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, Londres SW1X 7LX, Grande-Bretagne, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008061161/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Arba Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.879.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire et du Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2008, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061381/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Fondex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.402.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 avril 2008

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, Maître Pierre METZLER et Maître François BROUXEL est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061342/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Murex Interco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.158.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 21 avril 2008

M. Maroun EDDE, homme d'affaires, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061349/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Cerise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 128.996.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 5 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte, et accepte la démission présentée par Monsieur Xavier MANGIULLO de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Sergio VANDI, Directeur, demeurant 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Xavier MANGIULLO démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Fabrizio PENSO

Administrateur

Référence de publication: 2008061352/1494/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

MOOR PARK MB 13 Bremerhaven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.348.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société
tenue en date du 31 mars 2008*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061413/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.657.

—
Extrait des résolutions écrites prises en date du 1^{er} janvier 2007 concernant la succursale

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Vivian Dacremont à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2007.

- De nommer Claire McLoughlin, née le 7 novembre 1982 à Limerick, Irlande, demeurant au 5-7, rue de la Tour Jacob, Clausen, L1831, Luxembourg à la fonction de gérante avec effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061357/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Caldera Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.496.

—
Le bilan au 12 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme
Caldera Investment S.A.
Signature

Référence de publication: 2008061417/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02257. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

MOOR PARK MB 5 Hamburg-Schnelsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.354.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 31 mars 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008061716/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

VISLAVIE Centre de beauté, de soins et de bien-être S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 40, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 106.367.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061713/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01223. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Caldera Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2008

L'Assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 17 janvier 2008 de coopter aux fonctions d'Administrateur Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Bos, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme
CALDERA INVESTMENT S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008061353/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Hekuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 22 avril 2008 que le conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Lev Morozov en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 mars 2008 et a décidé de coopter Dr. Martin Schweiger, Responsable de Comptabilité du Groupe, demeurant professionnellement à Bankgasse 2, A-1010 Vienne, Autriche, né le 12 janvier 1975 à Schwarzach, Autriche, en tant qu'administrateur du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Lev Morozov avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

De sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Mme Valérie Cooke,
- M. Xavier De Cillia,
- M. Omri Sachs, et
- Dr. Martin Schweiger.

Par la même résolution, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé que les pouvoirs de signature du délégué à la gestion journalière sont les suivants:

- jusqu'à € 50.000,- le délégué à la gestion journalière ne pourra signer qu'avec la signature conjointe de toute personne de Citco, ayant été nommée administrateur de la Société;
- au-delà de € 50.000,- il faut la signature de deux des personnes suivantes: le délégué à la gestion journalière, Dr. Martin Schweiger et Monsieur Omri Sachs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 avril 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008061355/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Forestière Internationale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 68.974.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2008

1. Nomination aux postes d'administrateurs pour une durée de trois ans, renouvelable, et ce, avec effet à partir du 3 mai 2008, de:

- Monsieur Arsène KRONSHAGEN, avocat, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,
- Monsieur Xavier BETTEL, avocat, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde,
- Monsieur Christian LARPIN, directeur de société, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève, 1 carrefour de rive.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour copie conforme

M^e A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2008061360/289/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

M.Y. Healthcare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.353.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg en date du 18.02.2008 que:

- Les mandats des administrateurs Leon Taviansky, Malcom Stuart Ward et Olivier Vincent Antille sont prorogés pour une année et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

- la Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de

* Becker + Cahen & Associés S.à r.l, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Fiduciaire Hellers Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008061350/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Capitol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 95.861.

—
Concerne: Démission en tant que commissaire aux comptes de la société CAPITOL S.A., immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 95.861

Par la présente, la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT SàRL, établie 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.458, commissaire aux comptes de la société CAPITOL S.A., démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Magalie HILCHER

Gérante

Référence de publication: 2008061377/318/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Fincoach Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.299.

—
Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme
Fincoach Holding S.A.
Signature

Référence de publication: 2008061418/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02258. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Roflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.869.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme
Roflex S.A.
Signature

Référence de publication: 2008061419/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02259. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 10 avril 2008

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte S.A qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 délibérant sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008061361/4685/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Winnicare S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.968.902,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mars 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- la société KPMG Audit, société civile a été démise de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet au 21 décembre 2007.

- la société Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., domiciliée 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, est élue au poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 21 décembre 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009. Son mandat couvrira l'audit des comptes consolidés aux 31/03/2006, 2007 et 2008 ainsi que les comptes annuels aux 31/03/2007 et 2008.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008061372/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00261. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Revigor, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.272.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2006, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

- Andrei SHVARTSMAN, demeurant au 5, Rosental, D-80331 Munchen, Administrateur et Président;
- M. Sergei RUSCH, demeurant au 5, Rosental, D-80331 Munchen, Administrateur;
- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061378/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05889. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Finestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 55.719.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 avril 2008, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président et Administrateur-délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061379/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00350. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080068691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Reed & Simon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.978.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2008, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Rüdiger LOHBECK, employé privé, demeurant à L-6113 Junglinster, 14, rue des Cerises, Président,
- Monsieur Camille LOHBECK, employé privé, 3, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Administrateur-Délégué, avec signature individuelle pour l'intégralité des activités commerciales de la société suivant article 10 des statuts et décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2008,
- Madame Julie DIMMER, sans profession, demeurant à L-6113 Junglinster, 14, rue des Cerises, Administrateur.

Commissaire:

- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2008061382/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Merifint Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.916.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2008 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

Administrateurs:

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurance e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Commissaire aux comptes:

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., commissaire aux comptes, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux ainsi élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008061369/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Far Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 128.011.

—
Extrait des résolutions prises le 30 janvier 2008

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 30 janvier 2007 que Trust and Accounting Services Luxembourg S.à r.l. a dénoncé le siège situé au 28, rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg ainsi que tout office de domiciliation de ladite société avec effet immédiat.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre Far Investments S.à r.l. et Trust and Accounting Services S.à r.l. a pris fin le 30 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trust and Accounting Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008062456/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008061423/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02416. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

hop communication sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 123.375.

Rectificatif du bilan au 31/12/2006 déposé le 29/04/2008 L08006333804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Lucie TOBES

Référence de publication: 2008062019/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02212. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Private Life Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.958.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062092/1995/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02995. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Le bilan aux comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 7 mai 2008.

René Steichen

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008062087/8083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02127. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Le bilan aux comptes consolidés au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 7 mai 2008.

René Steichen

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008062084/8083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02137. - Reçu 130,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

GLG Multi-Strategy Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hohenhof.
R.C.S. Luxembourg B 90.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLG Multi-Strategy SICAV

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Petra Ries / Claudia Vago

Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008062002/1163/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062040/7978/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01108. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Carwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.724.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061986/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01902. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martek Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 101.039.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEUROPE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008061980/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02676. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 133.981.

In the year two thousand eight, on the eleventh day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of New Finder S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated following a deed of notary Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on October 31, 2007, submitted for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 133 981 (the "Company").

The meeting was declared open at nine thirty a.m. and was presided by Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Emilie Stil, jurist, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr Pierre-Alexandre Lechantre is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Conversion of the existing ten million (10,000,000) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) into ten million (10,000,000) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Ordinary Shares").

2. Creation of a new class of shares: the preferred shares (the "Preferred Shares") having the rights and obligations as set out in the restated article 35 of the articles of association.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,400.- (eight thousand four hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 10,000,000.- (ten million euros) to EUR 10,008,400.- (ten million eight thousand four hundred euros) by issuing 8,400 (eight thousand four hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, having the rights and obligations as set out in the articles, with payment of a total amount of share premium of EUR 13,524 (thirteen thousand five hundred twenty-four euros), by contributions in cash.

4. Acknowledgment of the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders and approval of the subscription of the newly issued Preferred Shares by Mr Mario Sacchi, Mr Fabrizio Pennai, Mr Mario Sale, Mr Massimo Mascheroni, Mr Gerard Dufur, Mr Giulio Fusi and Mr Giulio Agostini by contributions in cash.

5. Creation, upon a report by the board of directors, of an authorised capital in an amount of ten million ten thousand euro (EUR 10,010,000.-) divided into ten millions (10,000,000.-) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Memorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine

the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

6. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase and the creation of the authorized capital.

7. Amendment and restatement of the articles of association of the Company, without however changing the corporate object and the signatory powers.

8. Acknowledgement of the resignation of Mr Franck Walenta and Mr Ezio Vergani from their positions of directors of the company with immediate effect.

9. Appointment of Mr Antonio Corbani and Mr Thierry Fleming as new directors in replacement of respectively Mr Franck Walenta and Mr Ezio Vergani, resigning directors with immediate effect.

10. Determination of the directors' fees.

11. Delegation of powers.

12. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. The whole corporate capital being represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring having had due notice and having knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to convert the existing ten million (10,000,000) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) into ten million (10,000,000) ordinary shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Ordinary Shares").

Second resolution

The Meeting RESOLVED to create a new class of shares: the preferred shares (the "Preferred Shares") having the rights and obligations as set out in the restated article 35 of the articles of association.

Third resolution

The Meeting RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,400.- (eight thousand four hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 10,000,000.- (ten million euros) to EUR 10,008,400.- (ten million eight thousand four hundred euros) by issuing 8,400 (eight thousand four hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, having the rights and obligations as set out in the articles, with payment of a total amount of share premium of EUR 13,524.- (thirteen thousand five hundred twenty-four euro), by contributions in cash.

Fourth resolution

The Meeting ACKNOWLEDGED that all existing shareholders of the Company have decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new Preferred Shares.

Subscription - Payment

The Meeting RESOLVED to accept the said subscriptions and payment including the share premium by the subscribers and to allot the shares as follows:

(i) Mr Ilario Sacchi, represented as stated here above, declared to subscribe to 800 (eight hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1.- each, together with an amount of share premium of EUR 1,288.- (one thousand two hundred eighty-eight euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 2,088.- (two thousand eighty-eight euros).

(ii) Mr Fabrizio Pennati, represented as stated here above, declared to subscribe to 800 (eight hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1.- each, together with an amount of share premium of EUR 1,288.- (one thousand two hundred eighty-eight euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 2,088.- (two thousand eighty-eight euros).

(iii) Mr Alberto Sale, represented as stated here above, declared to subscribe to 800 (eight hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1.- each, together with an amount of share premium of EUR 1,288.- (one thousand two hundred eighty-eight euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 2,088.- (two thousand eighty-eight euros).

(iv) Mr Massimo Mascheroni, represented as stated here above, declared to subscribe to 800 (eight hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1.- each, together with an amount of share premium of EUR 1,288.- (one thousand two hundred eighty-eight euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 2,088.- (two thousand eighty-eight euros).

(v) Mr Gérard Dufour, represented as stated here above, declared to subscribe to 1,600 (one thousand six hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1- each, together with an amount of share premium of EUR 2,576.- (two thousand five hundred seventy-six euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 4,176.- (four thousand one hundred seventy-six euros).

(vi) Mr Giulio Fusi, represented as stated here above, declared to subscribe to 1,600 (one thousand six hundred) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1- each, together with an amount of share premium of EUR 2,576.- (two thousand five hundred seventy-six euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 4,176.- (four thousand one hundred seventy-six euros).

(vii) Mr Giulio Agostini, represented as stated here above, declared to subscribe to 2,000 (two thousand) Preferred Shares with a nominal value of EUR 1.- each, together with an amount of share premium of EUR 3,220.- (three thousand two hundred twenty euros) and to make payment in full, for such new shares by an aggregate contribution in cash amounting to EUR 5,220.- (five thousand two hundred twenty euros).

The aggregate amount of EUR 21,924.- (twenty-one thousand nine hundred twenty-four euro) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary, who states that the conditions provided for in articles 26 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Fifth resolution

The meeting ACKNOWLEDGED a report of the board of directors of the Company in accordance with the article 32-3 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, which after signed "ne varietur" will remain attached to the present deed.

The meeting RESOLVED to create an authorised capital in an amount of ten million ten thousand euro (EUR 10,010,000.-) divided into ten million (10,000,000) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Memorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 5 of the articles of association of the Company regarding the share capital, which shall now read as follows:

"The issued capital of the Company is fixed at ten million eight thousand four hundred euro (EUR 10,008,400.-) divided into:

- 10,000,000 (ten million) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares") and
- 8,400 (eight thousand four hundred) redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Preferred Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws.

For the avoidance of doubt, any reference to "shares" in the Articles of Association shall be a reference to both Ordinary Shares and Preferred Shares, unless the context requires otherwise.

The authorized capital of the Company is set at ten million ten thousand euro (EUR 10,010,000.-) divided into ten million (10,000,000) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and

conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on April 11, 2008, in the Memorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Board of Director may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Director within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve".

Seventh resolution

The Meeting RESOLVED to amend and restate the articles of association of the Company, without however changing the corporate object and the signatory powers, which shall be read as follows:

"Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("société anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of "New Finder S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors or a decision of the Sole Director, as the case may be.

Branches or other offices may be established by the Board of Directors either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, subject to approval by resolution of the shareholders according to the majority rules set out in article 31 paragraph 13.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and, privately, issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is fixed at ten million eight thousand four hundred euro (EUR 10,008,400) divided into:

- 10,000,000 (ten million) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares") and
- 8,400 (eight thousand four hundred) redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Preferred Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws.

For the avoidance of doubt, any reference to "shares" in the Articles of Association shall be a reference to both Ordinary Shares and Preferred Shares, unless the context requires otherwise.

The authorized capital of the Company is set at ten million ten thousand euro (EUR 10,010,000) divided into ten million (10,000,000) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on April 11, 2008 in the Memorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Board of Director may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Director within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights, privileges, restrictions and conditions respectively attaching to each one of these two classes of shares shall be as defined in these Articles of Association and in particular in articles 6 and 35.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

A. Preferred Shares

The Preferred Shares are redeemable in accordance with these Articles of Association and article 49-8 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"). In accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Association, all (but not some) of the subscribed and fully paid-up Preferred Shares shall be redeemable at any time upon request of the Company; the relevant decision of the Company shall be adopted by the Board of Directors with unanimous consent of all directors. To that effect, the Company shall give at least 6 (six) business days (i.e., a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) before the date specified for such redemption (the "Redemption Date"), written notice to the holders of such Preferred Shares setting out the Redemption Date (which must be a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg), and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements set out hereafter.

The holders of the Preferred Shares, in consideration for the redemption of their Preferred Shares by the Company, shall be entitled to receive an amount representing a fair value calculated and finally determined by the Board of Directors pursuant to the criteria set forth under article 35 of these Articles of Association (the "Redemption Price").

The Board of Directors is irrevocably authorised and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- (i) effect the redemption of the Preferred Shares by the Company; and
- (ii) the completion of all related action, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles of Association and the Laws.

The relevant decision of the Board of Directors shall be adopted with unanimous consent of all directors.

B. Ordinary Shares

The Ordinary Shares shall not have any redemption right attaching to the Preferred Shares as provided under A above.

Art. 7. Lock-Up Period. The shareholders (except the Majority Investor) shall not sell nor otherwise dispose of all or part of their shares in the Company in any form, including indirectly (i.e. by means of transfer of the share capital of the shareholders and/or the entities that control the foregoing in any form) before 31 December 2012 (the "Lock-Up Period").

The Lock-Up Period shall not apply to such sales or other transfers of shares as all shareholders (including the Majority Investor) may, from time to time, agree to permit by unanimous consent in the form of a shareholders' agreement or otherwise.

Art. 8. Right of Pre-Emption. Subject to the provisions contained in article 7, if the shareholders (except the Majority Investor) (the "Seller") subsequent to the expiration of the Lock-Up Period intend to transfer all or part of their shares in the Company (the "Participation") to another party (the "Third-Party Purchaser") by inter vivos transaction, in any form, the Seller must offer the Majority Investor the option of purchasing the Participation by means of registered letter with return receipt containing the details of the Third-Party Purchaser, the extent of the Participation, the price offered by the Third-Party Purchaser in good faith, and the conditions of payment. Within 15 (fifteen) business days from receipt of the said notice (the "Deadline"), the Majority Investor shall notify the Seller of its intention to accept the latter's offer.

If the Majority Investor sends the above notice of acceptance by the Deadline, the Majority Investor and the Seller shall conclude the sale, or transfer of another sort, of the Participation as soon as possible given any applicable legal requirements, and no later than 20 (twenty) business days from the receipt of the notice of acceptance, under the same terms and conditions as specified in the offer, without prejudice to the compliance with any terms established under applicable anti-trust legislation.

After the Deadline has lapsed without exercise of the pre-emption right by the Majority Investors, the Seller shall be free to sell the Participation to the Third-Party Purchaser within the following 45 (forty-five) business days under the terms and conditions indicated in the notice. Should the sale fail to take place by such latter deadline, the Seller, if it still intends to sell the Participation, shall repeat the formalities required under this article 8.

The provisions of this article 8: (i) shall apply to transfers, including direct and/or indirect transfers, in any form, of the controlling participation in each of the shareholders (other than the Majority Investor); and (ii) shall not apply to such transfers of shares for which the Majority Investor agrees, from time to time, in the form of a shareholders' agreement or otherwise, to waive the option of the Majority Investor to purchase the Participation.

Art. 9. Tag-Along Right. Should the Majority Investor reach agreements with third parties for the sale or other form of disposal of part or all of its participation in the Company (the "Offered Participation"), the Majority Investor shall inform the other shareholders of the Company thereof in writing (the "Notice"), disclosing the terms of these agreements.

Within a maximum of 15 (fifteen) business days from receipt of the Notice, Fluxen shall have the right to inform the Majority Investor that it intends to sell, pursuant to the Notice, to the third-party purchaser:

(i) a percentage of its participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, if the Offered Participation is less than 50 (fifty) percent of the share capital of the Company; or

(ii) at its discretion, a percentage of its participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company or the entire participation in the Company, if the Offered Participation represents a percentage between 50.01 (fifty/01) and 70 (seventy) percent of the share capital of the Company.

Within a maximum of 15 (fifteen) business days from receipt of the Notice, if, and only if, Fluxen has exercised its right to sell to the third-party purchaser its participations as specified under subsections (i) and (ii) of this article 9, the other shareholders shall have the right to inform the Majority Investor of their intention to sell to the third-party purchaser:

(i) a percentage of its/their participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, if:

(A) the Offered Participation is less than 50 (fifty) percent of the share capital of the Company; and

(B) Fluxen has exercised its right to sell to the third-party buyer a percentage of its participation pursuant to article 9 paragraph 2 (i); or

(ii) at its/their discretion, a percentage of its/their participation in the Company equal to the percentage represented by the Offered Participation of the Majority Investor's total participation in the Company, or the entirety of its/their participation in the Company, if:

(A) the Offered Participation corresponds to a percentage between 50.01 (fifty/01) and 70 (seventy) percent of the share capital of the Company; and

(B) Fluxen has exercised its right to sell to the third-party purchaser a percentage or the entirety of its participation pursuant to article 9 paragraph 2 (ii).

Should one or more of the circumstances outlined in articles 9 paragraph 2 (i), 9 paragraph 2 (ii), 9 paragraph 3 (i), or 9 paragraph 3 (ii) occur, the shareholders (except the Majority Investor) shall, under penalty of forfeiture of the above rights, be required to transfer all or part of their shares in the Company under the same terms and conditions, including any representations and warranties and relevant indemnity obligations of the Majority Investor.

Art. 10. Drag-Along Right. If the Majority Investor reaches agreements with third-party bidders (the "Third-Party Bidders") for the sale or other form of disposal of a participation representing 100 (one hundred) percent of the share capital of the Company (the "Total Participation"), the Majority Investor shall have the right to inform the other shareholders of its intention that said holder(s) sell all of their participations in the Company to the Third-Party Bidders - and in this case, the other shareholders hereby irrevocably undertake to sell to the Third-Party Bidders all of their participations in the Company along with the Total Participation in the Company sold by the Majority Investor, under the same terms and conditions as applied to the Total Participation, for the relevant percentage, barring agreements to the contrary between the Majority Investor and the other shareholders concerning representations and warranties as well as indemnity obligations that flow from the acceptance of such agreements.

Art. 11. Allowed Transfers. The provisions of articles 9 and 10 shall not apply if the Majority Investor intends to sell its entire participation in the Company to companies that directly or indirectly exercise control on the Majority Investor, to companies that are directly or indirectly controlled by, or are directly or indirectly controlled by the same company that directly or indirectly controls the Majority Investor, it being understood that the notion of "control" is defined according to Article 309 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. In this case, the transfer may occur provided that the Majority Investor has informed the other shareholders of the transferee's details, proving that control is indeed exercised under one of the foregoing scenarios and the Majority Investor has undertaken to repurchase, and the transferee has undertaken to re-sell, the transferred participation before the cessation of the relationship of control between the Majority Investor and the transferee.

Art. 12. Increase and reduction of capital. The authorized capital and the issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The issued capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of directors within the limits of the authorized capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 13. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Directors, statutory auditor

Art. 14. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least five (5) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors").

At least three directors (the "Majority Directors") shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by the Majority Investor.

At least two directors (the "Fluxen Directors") shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by Fluxen.

In any event, a majority of directors shall always be appointed from the candidates proposed by the Majority Investor.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Majority Investor and Fluxen shall be entitled to propose the dismissal or suspension of any member of the Board of Directors appointed upon their proposal. In this case, the party having appointed the dismissed or suspended director shall have the right to propose for the replacement of such director.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 15. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive such management fee in respect of the carrying out of their management of the Company as the general meeting of shareholders shall resolve and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two directors, of which one at least must be a Majority Director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

Art. 19. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

By derogations to the paragraphs above, when the Company has a sole shareholder, the minutes shall only mention the operations entered into between the Company and its director conflicting with the Company's interests.

Art. 20. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman from among the Majority Directors (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another Majority Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and

the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. However, the Board of Directors cannot deliberate or act validly if, at any time, when Majority Directors are in office, one such Majority Director at least is not present or represented at the meeting. Save as provided in article 6 as regards the redemption of Preferred Shares, decisions will be taken by the absolute majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall not have the right to cast the deciding vote.

For all intents and purposes, without prejudice to the provisions of articles 7 and 8, if a third-party financial and/or industrial investor should approach, or be approached by, any of the shareholders, with the aim of purchasing or selling, in any form, participations in any of the Company's subsidiaries and/or affiliates, or in the company/ies resulting from a merger among them, the decision whether to transfer said participations or to list them on a regulated market may only be taken by the board of directors of the Company by the affirmative vote of the directors appointed from the list of candidates presented by the Majority Investor. The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 21. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 22. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

Art. 23. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding three (3) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Sole shareholder - general meeting of shareholders

Art. 24. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 25. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on 15 June at 11 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 26. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 27. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 28. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 29. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 30. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 31. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;

- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. At both meetings a majority of two thirds (2/3) of the votes cast by the shareholders present or represented is required, save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, to validly adopt resolutions. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Notwithstanding the above paragraph, at both meetings an affirmative vote by four fifths (4/5) of the shareholders representing the entire share capital of the Company is required to approve the following matters:

- (i) changes to the Company's object and/or articles 15, 19 and 20 of these Articles of Association;
- (ii) mergers, spin-offs, transformations and changes of registered office (other than within the City of Luxembourg);
- (iii) amendments to the rules governing the distribution of profits as set out in article 35;
- (iv) share capital increases in favour of parties who are not shareholders of the Company (the "Third Parties"), unless (a) the Third Parties are subscribing shares pursuant to the Company's 2007-2009 business plan or (b) the shares are listed on a regulated market.

Art. 32. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, distribution of earnings

Art. 33. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 34. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 35. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders, by a simple majority of the vote cast, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, either by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year, or by distributing it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits), to the shareholders as dividend.

In any year in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed as follows in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares until they have been returned the full amount invested and/or paid-in in the Company at any title and/or at any time (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount");

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares until they have been returned the full amount invested and/or paid-in in the Company at any title and/or at any time (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares until they have received 25% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B), an amount equal to 3% of the sum of proceeds distributed under points A) and C);

E. Fifth, 97% of any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 3% of any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares have obtained a 35% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

F. Sixth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Shares shall have received, taking into consideration any distribution under B), D) and E) an amount equal to 4.35% of the sum of proceeds distributed under point A), C), and E);

G. Seventh, 95.65% of any remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 4.35% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares have obtained a 45% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

H. Eighth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Share have received, taking into consideration any distribution under B), D), E), F) and G) an amount equal to 5.5% of the sum of proceeds distributed under point A), C), E) and G);

I. Ninth, once point H. is satisfied, 94.5% of the remainder of all dividend distributions shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 5.5% to the holders of Preferred Shares.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment; the relevant resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 36. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions as set in article 35.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 37. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 38. Definitions.

Finder S.p.A. means Finder S.p.A, an Italian joint stock company, having its registered office at 3, Via Bruno Buozzi, Merate (Lecco), Italy, Italian tax code, registration number in the Companies Register of Lecco (Italy) and VAT registration number: 01324990066.

Fluxen means Fluxen S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.660.

Majority Investor means Bora B.V, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at (1102 BS) Amsterdam Zuidoost, Foppingadreef 22, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 33172880.

NewCo Ita means Ascofin S.r.l., an Italian limited liability company, having its registered office at 8, via Pietro Verri, Milan, Italy, Italian tax code registration number in the Companies Register of Milan (Italy) and VAT registration number: 05922930960.

Participation in the Company shall mean for purposes of articles 7, 8, 9, 10 and 11 (i) all shares (including any financial instruments) of the Company that confer voting rights or may be converted into, or exchanged with, shares with voting rights; (ii) all bonds or other securities or financial instruments that may be converted into, exchanged with, or that grant their bearers the right to subscribe or purchase shares or financial instruments with voting rights in the Company, in addition to all shares arising from the conversion or exercise of these rights; (iii) all other rights, securities, and/or financial instruments (including options and/or warrants) that entitle their bearers to purchase and/or subscribe shares and/or financial instruments and/or bonds that may be converted into, or exchanged with, shares or financial instruments with voting rights or convertible into shares with voting rights in the Company and shares and/or financial instruments purchased through the exercise thereof. In the interest of eliminating any interpretative ambiguity, for purposes of articles 7, 8, 9, 10 and 11 the definition of "participation in the Company" shall also include all of a shareholder's rights vis-a-vis the Company related to any form of shareholders' loan (principal and interest) or amount otherwise provided to the Company by a shareholder."

Eighth resolution

The Meeting RESOLVED to acknowledge the resignation of Mr Franck Walenta and Mr Ezio Vergani as directors of the Company, with immediate effect and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible.

Ninth resolution

The Meeting RESOLVED to appoint the following persons, with immediate effect, and for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2012:

- Mr Antonio Corbani, Managing Director, born on June 24, 1960 at Busto Arsizio (Varese) in Italy, with professional address at ABN AMRO Capital S.p.A, via Meravigli, 7, I-20123 Milan, as Majority Director.
- Mr Thierry Fleming, Company Director, born on July 24, 1948 at Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in replacement of Mr Ezio Vergani, as Findernest Director.

Tenth resolution

The Meeting RESOLVED to approve the payment of a director's fee of EUR 30,000.- per annum without any proration so that the amount due for the year 2008 shall be paid in its entirety, to Mr Antonio Corbani and Mr Ferdinando Gelosa as remuneration for the continuous monitoring and supervising of the Company's key holding, the Finder Group on behalf of the Board of Directors and for presenting to the Board of Directors a regular quarterly report on the Finder Group performance, performed in their capacity as directors of the Company.

Eleventh resolution

The Meeting RESOLVED to authorise and instruct any lawyer of Linklaters LLP, Luxembourg, and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l, each acting individually, in the name and on behalf of the Company, to deal with all registration and publication procedures whatsoever in respect of the afore resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment of its articles of association are estimated at approximately four thousand two hundred (4,200.-) Euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties, they have signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de New Finder S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, le 31 octobre 2007, soumis pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 133 981 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à neuf heures trente et a été présidée par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire Emilie Stil, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Pierre-Alexandre Lechantre, demeurant à Luxembourg a été élu aux fonctions de scrutateur par l'assemblée.

Le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion des dix millions (10.000.000) actions existantes, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) en dix millions (10.000.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) (les «Actions Ordinaires»).

2. Création d'une nouvelle catégorie d'actions: les actions privilégiées (les «Actions Privilégiées») ayant les droits et obligations tels que prévus à l'article 35 modifié des statuts.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 8.400,- (huit mille quatre cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) à EUR 10.008.400,- (dix millions huit mille quatre cents euros) en émettant 8.400 (huit mille quatre cents) Actions Privilégiées d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 13.524,- (treize mille cinq cent vingt quatre euros) par apport en espèces.

4. Reconnaissance de la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et approuver la souscription des nouvelles Actions Privilégiées par M. Ilario Sacchi, M. Fabrizio Pennai, M. Ilario Sale, M. Massimo Mascheroni, M. Gérard Dufur, M. Giulio Fusi et M. Giulio Agostini par apport en espèces.

5. Création, sur base d'un rapport du conseil d'administration, d'un capital autorisé d'un montant de dix millions dix mille euros (EUR 10.010.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires et dix mille (10.000) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action et autorisation du conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière;

(ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions

(iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et

(iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la création du capital autorisé.

7. Modification et refonte des statuts de la Société sans changer l'objet social ni les pouvoirs de signature.

8. Reconnaissance de la démission de M. Franck Walenta et M. Ezio Vergani de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

9. Nomination de M. Antonio Corbani et M. Thierry Fleming en qualité d'administrateur en remplacement de, respectivement, M. Franck Walenta et M. Ezio Vergani, administrateurs démissionnaires, avec effet immédiat.

10. Détermination des rémunérations des administrateurs.

11. Délégation de pouvoirs

12. Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

V. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ de convertir les dix millions (10.000.000) actions existantes, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) en dix millions (10.000.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) (les «Actions Ordinaires»).

Deuxième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ de créer une nouvelle catégorie d'actions: les actions privilégiées (les «Actions Privilégiées») ayant les droits et obligations tels que prévus à l'article 35 modifié des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 8.400,- (huit mille quatre cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) à EUR 10.008.400,- (dix millions huit mille quatre cents euros) en émettant 8.400 (huit mille quatre cents) Actions Privilégiées d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 13.524,- (treize mille cinq cent vingt quatre euros) par apport en espèces.

Quatrième résolution

L'Assemblée ACTE le fait que tous les actionnaires actuels de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles Actions Privilégiées.

Souscription - Paiement

L'Assemblée a décidé d'accepter les dites souscriptions ainsi que le paiement incluant la prime d'émission par les actionnaires et d'allouer les actions comme suit:

(i) M. Ilario Sacchi, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 800 (huit cents) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.288,- (mille deux cent quatre vingt huit euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 2.088,- (deux mille quatre vingt huit euros).

(ii) M. Fabrizio Pennati, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 800 (huit cents) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.288,- (mille deux cent quatre vingt huit euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 2.088,- (deux mille quatre vingt huit euros).

(iii) M. Alberto Sale, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 800 (huit cents) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.288,- (mille deux cent quatre vingt huit euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 2.088,- (deux mille quatre vingt huit euros).

(iv) M. Massimo Mascheroni, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 800 (huit cents) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.288,- (mille deux cent quatre vingt huit euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 2.088,- (deux mille quatre vingt huit euros).

(v) M. Gérard Dufour, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 1.600 (mille six cents) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 2.576,- (deux mille cinq cent soixante seize euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 4.176,- (quatre mille cent soixante seize euros).

(vi) M. Giulio Fusi, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 1.600 (mille six cents) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 2.576,- (deux mille cinq

cent soixante seize euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 4.176,- (quatre mille cent soixante seize euros).

(vii) M. Giulio Agostini, représenté comme exposé ci-dessus, a déclaré souscrire 2.000 (deux mille) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune avec une prime d'émission d'un montant de EUR 3.220,- (trois mille deux cent vingt euros) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles actions par un apport en espèces d'un montant total de EUR 5.220,- (cinq mille deux cent vingt euros).

Le montant total de EUR 21.924,- (vingt et un mille neuf cent vingt quatre euros) est ainsi dès à présent à la disposition de la Société, la preuve ayant été soumise au notaire soussigné, qui déclare que les conditions prévues par les articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur des sociétés commerciales, telle qu'amendée, ont été observées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a PRIS ACTE d'un rapport du conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de créer un capital autorisé d'un montant de dix millions dix mille euros (EUR 10.010.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires et dix mille (10.000) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action et autorisation du Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

Sixième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ de modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social, pour le rédiger comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à dix millions huit mille quatre cents euros (EUR 10.008.400,-) divisé en
- 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires») et
- 8.400 (huit mille quatre cents) actions privilégiées rachetables ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Privilégiées») qui sont rachetables conformément aux statuts de la Société et aux Lois.

Pour éviter toute confusion, toute référence à «actions» dans les Statuts doit être considérée comme une référence aux Actions ordinaires et aux Actions Privilégiées, sauf si il en est requis différemment par le contexte.»

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions dix mille euros (EUR 10.010.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires et dix mille (10.000) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action. Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pouvoir pour (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 11 avril 2008 dans le Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales requises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera, en conséquence, ajusté à cette modification.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Septième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ de modifier et de faire une refonte des statuts de la Société, sans changer l'objet social ni les pouvoirs de signature, qui se liront comme il suit:

"Chapitre I^{er}. Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «New Finder S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par une décision de l'Administrateur unique.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis par décision du Conseil d'Administration soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, sujet à approbation par une résolution des actionnaires adoptée suivant les règles de majorité définies à l'article 31 paragraphe 13.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et, de manière privée, procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à dix millions huit mille quatre cents euros (EUR 10.008.400,-) divisé en:

- 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires»), et

- 8.400 (huit mille quatre cents) actions privilégiées rachetables ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Privilégiées») qui sont rachetables conformément aux Statuts de la Société et aux Lois.

Pour éviter toute confusion, toute référence à «actions» dans les Statuts doit être considérée comme une référence aux Actions ordinaires et aux Actions Privilégiées, sauf si il en est requis différemment par le contexte.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions dix mille euros (EUR 10.010.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires et dix mille (10.000) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pouvoir pour (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission,

les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 11 avril 2008 dans le Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales requises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera, en conséquence, ajusté à cette modification.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits, privilèges, restrictions et conditions attachés respectivement à chacune de ces deux classes d'actions seront tels que définis dans ces Statuts et en particulier dans les articles 6 et 35.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

A. Actions Privilégiées

Les Actions Privilégiées sont rachetables conformément aux présents Statuts et à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). Conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des présents Statuts et sous réserve de ces mêmes dispositions, toutes (et non pas certaines d'entre elles) les Actions Privilégiées souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande de la Société; cette décision de la Société sera adoptée par le Conseil d'Administration avec le consentement unanime de tous les administrateurs. A cet effet, la Société informera, au moins 6 (six) jours ouvrables (i.e., un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) avant la date spécifiée pour un tel rachat (la «Date de Rachat»), les propriétaires des Actions Privilégiées par un avis écrit mentionnant la Date de Rachat (qui doit être un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) et les conditions de rachat incluant le détail raisonnable des calculs effectués en application des conditions exposées ci-dessous.

Les propriétaires d'Actions Privilégiées, en compensation du rachat de leurs Actions Privilégiées par la Société, auront droit de recevoir un montant représentant la juste valeur calculée et déterminée par le Conseil d'Administration conformément au critère exposé à l'article 35 des présents Statuts afférents aux Actions Privilégiées à racheter (le «Prix de Rachat»).

Le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé à et a le pouvoir de prendre toutes mesures afin d'exécuter tous documents et faire et prendre tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

(i) d'opérer le rachat des Actions Privilégiées par la Société;

et

(ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment et conformément à et dans la mesure de ce qui est autorisé par les présents Statuts et la Loi.

Cette décision du Conseil d'Administration sera adoptée avec le consentement unanime de tous les administrateurs.

B. Actions Ordinaires

Les Actions Ordinaires n'auront aucun droit de rachat attaché aux Actions Privilégiées tel que prévu sous A ci-dessus.

Art. 7. Période de Blocage. Les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire) ne vendront pas ni ne se déferont autrement de la totalité ou d'une partie de leurs actions dans la Société, sous quelque forme que ce soit, y inclus de manière indirecte (c'est-à-dire au moyen d'un transfert du capital social des actionnaires et/ou des entités qui contrôlent ceux-ci sous quelque forme que ce soit) avant le 31 décembre 2012 (la «Période de Blocage»).

La Période de Blocage ne s'applique pas aux ventes ou autres transferts d'actions que tous les actionnaires (y inclus l'Investisseur Majoritaire) décident de temps à autres de permettre, par accord unanime, que cet accord prenne la forme d'un pacte d'actionnaires ou toute autre forme.

Art. 8. Droit de Prémption. Sous réserve des dispositions de l'article 7, si les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire) (le «Vendeur») suite à l'expiration de la Période de Blocage ont l'intention de transférer tout ou partie de leurs actions dans la Société (la «Participation») à une autre partie (le «Tiers Acheteur») par une transaction inter vivos, sous quelque forme que ce soit, le Vendeur devra offrir à l'Investisseur Majoritaire l'option d'acheter la Participation et cela au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant les détails du Tiers Acheteur, l'étendue de la Participation, le prix offert de bonne foi par le Tiers Acheteur et les conditions de paiement. Dans les 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la réception de l'avis d'acceptation (la «Date Limite»), l'Investisseur Majoritaire notifiera au Vendeur son intention d'accepter son offre.

Si l'Investisseur Majoritaire envoie l'avis d'acceptation ci-dessus avant la Date Limite, l'Investisseur Majoritaire et le Vendeur concluront la vente ou autre transfert de la Participation dès que possible en tenant compte d'éventuelles exigences légales applicables, et pas plus tard que 20 (vingt) jours ouvrables à partir du jour de réception de l'avis d'acceptation, aux termes et conditions tels que spécifiés dans l'offre, sous réserve du respect de termes découlant de la législation en matière de concurrence qui serait applicable.

Une fois la Date Limite dépassée sans que l'Investisseur Majoritaire n'ait exercé son droit de prémption, le Vendeur sera libre de vendre la Participation au Tiers Acheteur dans les 45 (quarante-cinq) jours ouvrables suivants aux termes et conditions tels que spécifiés dans l'avis. Si la vente n'intervient pas dans ce dernier délai, le Vendeur, s'il a toujours l'intention de vendre la Participation, devra renouveler les formalités requises par cet article 8.

Ce droit de prémption s'applique également en cas de transfert de contrôle, y inclus les transferts directs et/ou indirects, sous quelque forme que ce soit, dans les actionnaires autres que l'Investisseur Majoritaire.

Les dispositions de cet article 8: (i) ne s'appliquent pas aux transferts, y compris les transferts directs et/ou indirects sous toute forme, de la participation majoritaire entre les actionnaires (autre que l'Investisseur Majoritaire); et (ii) ne s'appliquent pas aux transferts d'actions pour lesquels l'Investisseur Majoritaire renonce, de temps à autres, que ce soit sous forme d'un pacte d'actionnaires ou par tout autre moyen, à son option d'acheter la Participation.

Art. 9. Droit de Sortie Conjointe. Si l'Investisseur Majoritaire conclut des accords avec des tiers pour la vente ou toute autre forme de cession d'une partie ou de la totalité de sa participation dans la Société (la «Participation Offerte»), l'Investisseur Majoritaire en devra informer les autres actionnaires de la Société par écrit (l'«Avis»), en révélant les termes de ces contrats.

Dans les 15 (quinze) jours ouvrables au maximum à partir de la réception de l'Avis, Fluxen aura le droit d'informer l'Investisseur

Majoritaire qu'il a l'intention de vendre, conformément à l'Avis, au tiers acheteur:

(i) un pourcentage de sa participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, si la Participation Offerte est inférieure à 50 (cinquante) pour cent du capital social de la Société; ou

(ii) à sa discrétion, un pourcentage de sa participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, ou son entière participation dans la Société, si la Participation Offerte représente un pourcentage entre 50.01 (cinquante/01) et 70 (soixante-dix) pour cent du capital social de la Société.

Dans les 15 (quinze) jours ouvrables au maximum à partir de la réception de l'Avis, si et seulement si Fluxen a exercé son droit de vendre ses participations au tiers acheteur tel que spécifié dans les sous-sections (i) et (ii) de cet article 9, les autres actionnaires pourront informer l'Investisseur Majoritaire de leur intention de vendre au tiers acheteur:

(i) un pourcentage de sa/leur participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, si:

(A) la Participation Offerte est inférieure à 50 (cinquante) pour cent du capital social de la Société; et

(B) Fluxen a exercé son droit de vendre au tiers acheteur un pourcentage de sa participation d'après le paragraphe 2 (i) de l'article 9; ou

(ii) à sa/leur discrétion, un pourcentage de sa/leur participation dans la Société égal au pourcentage que représente la Participation Offerte par rapport à la participation totale de l'Investisseur Majoritaire dans la Société, ou la totalité de sa/leur participation dans la Société, si;

(A) la Participation Offerte correspond à un pourcentage entre 50.01 (cinquante/01) et 70 (soixante-dix) pour cent du capital social de la Société; et

(B) Fluxen a exercé son droit de vendre au tiers acheteur un pourcentage ou l'intégralité de sa participation d'après le paragraphe 2 (ii) de l'article 9.

Si une ou plusieurs des circonstances décrites aux articles 9 paragraphe 2 (i), 9 paragraphe 2 (ii), 9 paragraphe 3 (i), ou 9 paragraphe 3 (ii) se produisent, les actionnaires (à l'exception de l'Investisseur Majoritaire), sous peine de déchéance des droits ci-dessus, devront obligatoirement transférer tout ou partie de leurs actions dans la Société aux mêmes termes et conditions, y compris les déclarations et garanties ainsi que les obligations d'indemnisation applicables de l'Investisseur Majoritaire.

Art. 10. Droit d'Entraînement. Si l'Investisseur Majoritaire conclut des accords avec des tiers offrants (les «Tiers Offrants») pour la vente ou toute autre forme de cession d'une participation représentant 100 (cent) pour cent du capital social de la Société (la «Participation Totale»), l'Investisseur Majoritaire pourra informer les autres actionnaires de son intention que lesdits porteur(s) vendent toutes leurs participations dans la Société aux Tiers Offrants - et dans ce cas, les autres actionnaires s'engagent irrévocablement à vendre aux Tiers Offrants toutes leurs participations dans la Société ensemble avec la Participation Totale dans la Société vendue par l'Investisseur Majoritaire, aux mêmes termes et conditions que la Participation Totale, pour le pourcentage applicable, sauf accords contraires entre l'Investisseur Majoritaire et les autres actionnaires concernant les déclarations et garanties ainsi que les obligations d'indemnisation qui accompagnent l'acceptation des mêmes accords.

Art. 11. Transferts Autorisés. Les dispositions des articles 9 et 10 ne s'appliquent pas lorsque l'Investisseur Majoritaire a l'intention de vendre son entière participation dans la Société à des sociétés qui exercent directement ou indirectement un contrôle sur l'Investisseur Majoritaire, à des sociétés qui sont directement ou indirectement contrôlées par, ou sont directement ou indirectement contrôlées par la même société qui contrôle directement ou indirectement l'Investisseur Majoritaire, étant entendu que la notion de «contrôle» est définie d'après l'article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, le transfert pourra s'opérer à condition que l'Investisseur Majoritaire ait informé les autres actionnaires des détails du cessionnaire, en prouvant que le contrôle est en effet exercé selon l'un des scénarios exposés ci-avant et que l'Investisseur Majoritaire ait entrepris de racheter, et que le cessionnaire ait entrepris de revendre la participation transférée avant la cessation de la relation de contrôle entre l'Investisseur Majoritaire et le cessionnaire.

Art. 12. Augmentation et réduction du capital social. Le capital autorisé et le émis peuvent être augmentés ou réduits, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut également être augmenté en une ou plusieurs fois par résolution du Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieure trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 13. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III.- Administrateurs, commissaire aux comptes

Art. 14. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq (5) membres, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Au moins trois administrateurs (les «Administrateurs Majoritaires») seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur une liste de candidats proposés par l'Investisseur Majoritaire.

Au moins deux administrateurs (les «Administrateurs Fluxen») seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur une liste de candidats proposés par Fluxen.

En tout état de cause, la majorité des administrateurs devra toujours être élue parmi les candidats proposés par l'Investisseur Majoritaire.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires. L'Investisseur Majoritaire et Fluxen seront en droit de proposer la révocation ou la suspension de tout membre du Conseil d'Administration nommé sur leur proposition. Dans cette hypothèse, la partie ayant nommé le directeur révoqué ou suspendu aura un droit de proposition pour le remplacement dudit directeur.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société à hauteur d'un montant fixé par l'assemblée générale des actionnaires et ils sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par eux dans le cadre de la gestion de la Société ou de la poursuite de l'objet social.

Art. 17. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 18. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un doit être un Administrateur Majoritaire, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe de toutes personnes à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Conflit d'intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont actionnaire, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Par dérogation aux paragraphes ci-dessus, lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, les procès-verbaux doivent seulement mentionner les opérations conclues entre la Société et ses administrateurs créant un conflit d'intérêts.

Art. 20. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi les Administrateurs Majoritaires (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur Majoritaire comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction. Cependant, quand des Administrateurs Majoritaires sont en fonction, le Conseil d'Administration ne peut à aucun moment délibérer ou agir valablement, si au moins un de ces Actionnaires Majoritaires n'est pas présent ou représenté à l'assemblée. Sous réserve des dispositions de l'article 6 concernant les Actions Privilégiées, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président n'aura pas de voix prépondérante.

En tout état de cause et sans préjudice des dispositions des articles 7 et 8, si un tiers investisseur financier et/ ou industriel approche, ou est approché par, un actionnaire quelconque, dans le but d'acheter ou de vendre, sous quelque forme que ce soit, des participations dans une des filiales or dans la/les société(s) résultante(s) d'une fusion entre elles, la décision de transférer lesdites participations ou de les coter sur un marché réglementé ne pourra être prise que par le Conseil d'Administration de la Société par un vote favorable des Administrateurs Majoritaires. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée et les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 21. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Art. 23. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser trois (3) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Actionnaire unique, assemblée générale des actionnaires

Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale par les présents Statuts et par les Lois.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 25. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 juin à 11 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 26. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 27. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également, si le contexte l'exige, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 28. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, que celui-ci soit actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 29. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera, à la majorité des actionnaires présents, toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 30. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 31. Vote. Une liste des présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en mains propres contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social et/ou lieu de résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenues par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale; indication par l'actionnaire concerné, pour
- chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par la Société

(a) s'il a été remis en mains propres contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées, sans considération du nombre d'actions représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées, dans ce contexte, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Malgré le paragraphe ci-dessus, un vote favorable d'actionnaires détenant au moins quatre cinquièmes (4/5) du capital social est requis aux deux assemblées afin d'approuver les décisions suivantes:

- (i) modifications de l'objet social de la Société et/ou des articles 15, 19 et 20 des présents Statuts;
- (ii) fusion, scission, transformations et transfert du siège social de la Société (autre que dans les limites de la Ville de Luxembourg);
- (iii) modifications des règles de distributions des profits comme fixées dans l'article 35;
- (iv) augmentations de capital au profit de parties qui ne sont pas actionnaires de la Société (les «Parties Tierces»), sauf (a) si les Parties Tierces ont souscrit des actions d'après le plan d'affaires 2007-2009 de la Société ou (b) si les actions sont cotées sur un marché réglementé.

Art. 32. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de

l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 33. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 34. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 35. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé chaque année au moins cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires, à la majorité simple des voix, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de verser tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes.

Chaque année où la l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, à la majorité simple des voix, de faire des distributions de dividende à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires jusqu'à ce qu'ils soient complètement remboursés du montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ou à tout moment (incluant la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Ordinaire»);

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce qu'ils soient complètement remboursés du montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ou à tout moment (incluant la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Privilégié»);

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires jusqu'à ce qu'ils aient reçu 25% du retour annuel brut sur le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), un montant égal à 3% de la somme des revenus distribués aux points A) et C);

E. Cinquièmement, 97% de tous les revenus distribuables restants seront alloués aux détenteurs d'Actions Ordinaires et 3% de tous les revenus distribuables seront alloués aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires aient obtenu 35% du retour annuel brut sur le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

F. Sixièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), D) et E), un montant égal à 4,35% de la somme des revenus distribués aux points A), C), et E);

G. Septièmement, 95,65% de tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires et 4,35% aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires aient obtenu 45% du retour annuel brut sur le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée;

H. Huitièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), D), E) et F), un montant égal à 5,5% de la somme des revenus distribués aux points A), C), E), et G);

I. Neuvièmement, une fois le point H. satisfait, 94,5 % de toutes les distributions de dividendes restantes seront allouées aux détenteurs d'Actions Ordinaires et 5,5% aux détenteurs d'Actions Privilégiées.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Ces décisions seront adoptées à la majorité simple des voix.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 36. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute (s) autre(s) personne(s) (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes telles que prévues à l'article 35.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 37. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 38. Définitions.

Finder S.p.A. signifie Finder S.p.A, une société par actions italienne, ayant son siège social à 3, Via Bruno Buozzi, Merate, (Lecco), Italie, numéro d'enregistrement du code fiscal italien au Registre des Sociétés de Lecco (Italie) et numéro d'enregistrement TVA: 01324990066.

Fluxen signifie Fluxen S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133.660.

Investisseur Majoritaire signifie Bora B.V., une société constituée en droit néerlandais, ayant son siège social au (1102 BS) Amsterdam Zuidoost, Foppingadreef 22, aux Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 33172880.

NewCo Ita signifie Ascofin S.r.l., une société à responsabilité limitée italienne, ayant son siège social au 8, Via Pietro Verri, Milan, Italie, numéro d'immatriculation du code fiscal italien au Registre des Sociétés de Lecco (Italie) et numéro d'immatriculation TVA: 05922930960.

Participation dans la Société signifiera pour les besoins des articles 7, 8, 9, 10 et 11 (i) toutes les actions (y inclus tout instrument financier) de la Société qui confèrent des droits de vote ou peuvent être converties ou échangées en actions avec droits de vote; (ii) toutes les obligations ou autres titres ou instruments financiers qui peuvent être convertis, échangés, ou qui donnent à leurs porteurs le droit de souscrire ou d'acheter des actions ou des instruments financiers avec des droits de vote dans la Société, en plus de toutes les actions provenant de la conversion ou de l'exercice de ces droits; (iii) tous les autres droits, titres, et/ou instruments financiers (y inclus les options et/ou les warrants) qui confèrent le droit à leur porteur d'acheter et/ou de souscrire des actions et/ou des instruments financiers et/ou des obligations qui peuvent être convertis ou échangés en actions ou instruments financiers avec des droits de vote ou convertibles en actions avec des droits de vote dans la Société et des actions et/ou des instruments financiers achetés par le biais de l'exercice de ce droit. Afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation, pour les besoins des articles 7, 8, 9, 10 et 11, la définition de «participation dans la Société» devra aussi inclure tous les droits d'un actionnaire à l'égard de la Société en relation avec toute forme de prêt d'actionnaires (le principal et les intérêts) ou un montant autrement donné à la Société par un actionnaire."

Huitième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ d'accepter la démission de M. Franck Walenta et M. Ezio Vergani comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et a décidé de leur accorder décharge complète pour l'exécution de leurs devoirs autant que légalement possible.

Neuvième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, et pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2012:

- M. Antonio Corbani, administrateur délégué, né le 24 juin 1960 à Busto Arsizio (Varese) en Italie, ayant une adresse professionnelle à ABN AMRO Capital S.p.A, via Meravigli, 7, I-20123 Milan, en qualité d'Administrateur Majoritaire.

- M. Thierry Fleming, Administrateur de société, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, ayant une adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en remplacement de M. Ezio Vergani, en qualité d'Administrateur Findernest.

Dixième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ d'approuver le paiement de la rémunération d'administrateur de EUR 30.000,- par an sans aucune proratisation de telle sorte que le montant dû pour l'année 2008 soit payé dans son entièreté à M. Antonio Corbani et M. Ferdinando Gelosa comme rémunération pour le contrôle continu et la surveillance de la position clef de la Société, le Groupe Finder, pour le compte du Conseil d'administration et pour la présentation au Conseil d'administration d'un rapport trimestriel sur la performance du Groupe Finder, exécuté en leur qualité d'administrateur de la Société.

Onzième résolution

L'Assemblée A DÉCIDÉ d'autoriser et d'instruire tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société, de s'occuper de tout enregistrement et procédure de publication relatifs aux résolutions précédentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à quatre mille deux cents (4.200,-) Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, E. Stil, P-A. Lechantre et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008. LAC/2008/15399. — Reçu cent neuf euros soixante-deux cents. Eur0,50% = 109,62.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008062858/5770/1472.

(080070383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Dax Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.889.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

DAX MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 55.889

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062271/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Inanna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.173.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire de Inanna Investments S.à r.l. (en liquidation) (la «Société») que la clôture de la procédure de liquidation de la Société a été décidée le 15 avril 2008 et que tous les documents et livres de la Société ainsi liquidée seront conservés pendant une période de 5 ans au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2008062286/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.012.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061988/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01279. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Modica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 33.852.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008062435/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02296. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Crédit Suisse Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.136.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 62 du 11 janvier 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE COURTAGES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062439/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02403. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Fondex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 72.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008061123/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01959. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.
